

SUIVI DE CHANTIERS, LEVÉES DE RÉSERVES ET GARANTIES : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Cette formation s'adresse aux gestionnaires de copropriétés
- Prérequis : Avoir des notions en gestion de copropriété

OBJECTIFS

- **Être capable de mettre en œuvre les travaux décidés par l'assemblée générale, les copropriétaires ou par les bailleurs (sans engager sa responsabilité)**
- Connaître et éviter les principaux écueils
- Connaître les garanties et assurances relatives aux travaux et savoir les mettre en œuvre

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
 - o des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
 - o des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Monsieur Mathieu GILBERT : Il a occupé l'ensemble des postes de gestionnaire junior à directeur d'agence pour le groupe Foncia avant de créer sa propre structure de property management. Puis, il revend ses parts pour se consacrer à la formation et au conseil dans les métiers de l'administration de biens.

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

Les pauses sont de 15 minutes le matin et l'après-midi – La pause déjeuner est d'une heure

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Accueil

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier (1h)

- Remise du code de déontologie
- Rappel des fondamentaux
- Questions - Réponses

Dernière mise à jour : 19 janvier 2023

1. Les rôles et responsabilité de chacun des intervenants (0h30)

2. Les marchés (0h45)

- Pièces du dossier marché
- Les documents et autorisations à obtenir avant le début du chantier
- Délais et plannings

3. Le chantier (0h45)

- Cantonnement
- Les réunions de chantier - les comptes rendus de chantier
- La sécurité du chantier

4. Les soucis : comment réagir pour limiter les conséquences (1h15)

- Les retards de chantier, intempéries
- Travaux modificatifs et dépassements de budgets
- Malfaçons, abandons de chantier
-

5. Le suivi comptable et financier du chantier (0h45)

- Les situations mensuelles
- Les actualisations, les révisions
- Le décompte général définitif
- Le visa du maître d'œuvre
- Les honoraires du représentant du maître d'ouvrage

6. Réceptionner les travaux (0h45)

- Le cadre juridique de la réception
- Les principes de la réception des travaux
- Le processus et le rôle des acteurs
- Le suivi des réserves

7. Garanties et assurances (1h15)

- Parfait achèvement
- Garantie de bon fonctionnement
- Garantie décennale et dommages ouvrage

Débat et questions-réponses avec les participants

Les participants pourront, à tout moment au cours de cette journée, intervenir et poser les questions.

Conclusion de la formation

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction

Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 360 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 300€ HT)
- 420 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 350 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

ACCESSIBILITÉ

En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.